

**PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS**  
(PAPMP)  
(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)  
**EXERCICE FISCAL 2025 /2026**

NOM DE L'INSTITUTION : **INSTITUT NATIONAL DE FORMATION POFSSIONNELLE (INFP) / PLAN MODIFIÉ**

Version du: Juin 2025

No. <sup>1</sup>	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public Invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AORN, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
Programme 01 : Réhabiliter, étendre et équiper le bureau central et les centres publics subventionnés de l'institution												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
01	Achats de véhicules pour le fonctionnement de l'INFP	TF	280	45, 000,000.00 HTG	F	AORN	Nov. 2025	Janv. - 2026	Oui	Pétion-Ville	3 mois					36, 000,000.00		9, 000,000.00					
02	Achats des intrants pour le fonctionnement des matériels informatiques	TF	280	13, 980,000.00 HTG	F	DEPX	Nov - 2025	Dec- 2025	Non	Pétion-Ville	2mois				13,980,000								
03	Achats de fournitures de bureau pour le bureau central et les centres de l'INFP	TF	280	13, 990,000.00 HTG	F	DEPX	Nov - 2025	Dec - 2025	Non	Pétion-Ville	3 Mois				13,990,000.								
04	Achats d'eau pour le personnel du bureau central et les centres de l'INFP	TF	280	15, 000,000.00 HTG	F	DEPX	Juin - 2026	juillet - 2026	Non	Pétion-Ville	2 mois										15,000,000.		

<sup>1</sup> Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6<sup>e</sup> bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.

